

**Ministère des Affaires Sociales
Caisse Nationale de Sécurité Sociale**



Avis de Consultation
N° 1021/2017

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT
AU 2^{ème} ETAGE DU BATIMENT SIS AU 49, AVENUE TAIEB MHIRI – TUNIS -
BELVEDERRE**

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale se propose de lancer une consultation pour la réalisation des travaux d'aménagement au 2^{ème} étage du bâtiment sis au 49, Avenue Taieb Mhiri – Tunis - Belvédère.

Les entreprises tunisiennes agréées dans l'activité : Bâtiment, désirant participer à cette consultation, peuvent retirer le dossier de consultation auprès de la Direction des Bâtiments et Equipements sis au 20, bis Avenue des Etats Unis d'Amérique, 1002 Tunis le Belvédère, 1^{er} étage – bureau 102.

Pièces demandées :

- 1- Un cautionnement bancaire provisoire d'un montant de 800 dinars (Huit cent dinars).
- 2- Un certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale. (copie certifiée conforme à l'originale)
- 3- Une copie certifiée conforme de l'autorisation d'exercice dans la spécialité « BATIMENT ».
- 4- Le bordereau des prix – détail estimatif dûment complété par les prix du soumissionnaire en toutes lettres et en chiffres, paraphé sur chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page.

L'offre doit parvenir, par voie postale et recommandée ou par rapid-poste ou déposée directement contre décharge au bureau d'ordre central de la CNSS Au 49, avenue Taieb M'hiri 1002- Tunis belvédère, portant en haut et à gauche la mention « **A NE PAS OUVRIR – CONSULTATION N° 1021/2017/SDB/MH TRAVAUX D'AMENAGEMENT AU 2^{ème} ETAGE DU BATIMENT SIS AU 49, AVENUE TAIEB MHIRI – TUNIS - BELVEDERRE** ». Et ce au plus tard le **21 SEPTEMBRE 2017**.....
(Le cachet du bureau d'ordre central faisant foi).

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours, à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Toute offre non conforme aux dispositions ci-dessus énoncées ou parvenue hors délais sera rejetée.